



Le SIGIDURS, Syndicat mixte pour la Gestion et l'Incinération des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles, gère depuis quelques années la collecte et le traitement des déchets ménagers sur la commune d'Écouen.

Voici quelques consignes simples à respecter pour valoriser au mieux vos déchets afin de préserver les ressources naturelles mais aussi pour limiter la hausse des coûts liés à leur traitement.

## Collecte des déchets ménagers

- Ordures ménagères

À jeter dans un sac dans votre bac à couvercle gris. Pensez à sortir vos bacs la veille au soir à partir de 19 heures et les rentrer après le passage des éboueurs.

- Tri sélectif

Sont à jeter en vrac dans le bac à couvercle jaune, les cartons, bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, emballages métalliques, papiers-journaux, emballages en plastiques (pot de yaourt, barquette de fruits, de viande, sachet de produit surgelé...

Pas besoin de les laver, il suffit de bien les vider.

- Verre

Bouteilles, pots et bocaux sont à jeter en vrac dans les bornes d'apport volontaire de votre commune.

## Borne d'apport volontaire enterrées

Ces bornes disposent de trois parties aériennes permettant d'y glisser vos déchets :

- Jaune pour les emballages, journaux et magazines,
- Verte pour le verre
- Grise pour les ordures ménagères

Ces trois bornes sont installées rue Jean Bullant au croisement avec la rue Schenck. Derrière l'église vous trouverez des bornes enterrées jaune et grise uniquement.

## Repères :

Votre bac est endommagé ? Vous ne possédez pas de nouveaux conteneurs ?

Le service collecte du SIGIDURS est présent pour effectuer la livraison et la réparation à domicile de vos bacs.

Seuls les bacs neufs estampillés du logo SIGIDURS pourront être présentés à la collecte :

- Bacs à couvercle jaune pour le tri sélectif
- Bacs à couvercle gris pour les ordures ménagères

**Pour la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie, respectez les règles de tri pour chaque déchet.**

## Documents :

 [Calendrier 2020 des collectes de déchets](#)

## Voir aussi :

[Les déchèteries](#)

[Compostage à domicile](#)

## Contact :

## SIGIDURS

Tél. 0 800 735 736

[www.sigidurs.fr](http://www.sigidurs.fr)

## Collecte des déchets végétaux

Le service de collecte des déchets végétaux en porte à porte est organisé en fonction des saisons. Il est complémentaire à l'apport en déchetterie.

Nous vous rappelons les modalités de présentation des déchets végétaux :

- En fagot

Les branchages et tailles de haies doivent être fagotés avec un lien naturel (éviter les fils de fer, câbles électriques ou sangles en plastique). La dimension du fagot ne doit pas excéder 50 cm de diamètre et 1,50 m de longueur.

- En vrac

Dans des sacs papier biodégradables que vous pouvez acheter en magasin.

Dans une petite poubelle ronde avec anses communément appelée "lessiveuse".

Dans une ancienne poubelle, marquée d'une étiquette fournie par le SIGIDURS. Elle doit être collée sur la face avant de la cuve. Les sacs plastiques sont totalement proscrits. Ils ne peuvent pas être séparés des déchets végétaux sur la plateforme de traitement et nuisent à la qualité du compost.

## Collecte des encombrants

La collecte des encombrants s'effectue une fois par mois, **le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois**.

---

**Source URL:** <https://www.ecouen.fr/article/tri-des-dechets-et-encombrants>